

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Granby Haute-Yamaska

Juillet 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de Granby Haute-Yamaska s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Granby Haute-Yamaska, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 29 juin 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 6 et 7 décembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Granby Haute-Yamaska et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus de l'autre critère choisi par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Nicole Tremblay, consultante en formation, M. Daniel Guillemette, professeur de chimie au Cégep de Sainte-Foy et M. Éric Lavigne, professeur de physique au Collège André-Grasset. Le comité était assisté de M^{me} Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Granby Haute-Yamaska situé dans la région de la Montérégie est un établissement d'enseignement collégial public fondé en 1980. Entre 1968 et 1980, il avait été un campus du Collège de Sherbrooke.

À l'automne 2005, le Collège accueille, à l'enseignement ordinaire, 751 élèves au secteur préuniversitaire et 725 au secteur technique. Le Collège offre trois programmes d'études préuniversitaires à savoir *Sciences de la nature* (2 cheminements), *Sciences humaines* (3 profils) et *Arts et Lettres* (3 profils). En formation technique, il offre huit programmes dans les domaines de la santé, de l'administration, de l'éducation et de la technologie.

À l'automne 1999, le Collège implantait le nouveau programme *Sciences de la nature* défini par objectifs et standards. Ce programme totalise 58 2/3 unités (32 unités de formation spécifique et 26 2/3 de formation générale) et offre deux cheminements (que le Collège nomme profils) soit *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*. À l'automne 2005, 12 enseignants donnaient des cours de formation spécifique dans ce programme à 213 élèves. Ces élèves constituaient 14,4 % de l'effectif étudiant du Collège. Le nombre d'élèves inscrits dans ce programme à la session d'automne est passé de 204 en 2003, à 182 en 2004 et à 213 en 2005.

Pour 95 % des élèves inscrits en *Sciences de la nature* à la session d'automne 2002, ce programme était leur premier choix. Dans une proportion de 87 % ces élèves arrivent sans antécédent collégial. La clientèle est légèrement à prédominance féminine. Ces élèves ont obtenu une moyenne générale au secondaire semblable à celle du réseau et 54 % ont choisi le profil *Sciences pures et appliquées*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* a été réalisée entre janvier 2004 et juin 2005. Au cours de l'hiver 2004, conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEPE), le Collège a formé un comité d'autoévaluation composé de la directrice des études et de ses adjoints, de la coordonnatrice du Département de *Sciences de la nature*, du coordonnateur du Département de mathématiques, des responsables de chimie, de biologie et de physique, de la représentante de la formation générale et d'une personne chargée du traitement des données et de la rédaction du rapport. À l'automne 2004, le comité a analysé les données qu'il a recueillies entre les mois de mai et de décembre. À l'hiver 2005, le comité a complété la rédaction du rapport d'autoévaluation et l'identification des mesures destinées à améliorer le programme. Les membres du comité d'évaluation et les enseignants (formation spécifique et générale) ayant répondu au questionnaire dans le cadre de l'enquête ont validé le rapport. La Commission des études a donné un avis favorable sur le rapport qui a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 juin 2005.

Le Cégep précise que l'autoévaluation a ciblé les élèves inscrits en *Sciences de la nature* entre 2002 et 2004. Elle a porté surtout sur la formation spécifique du programme. En ce qui concerne la formation générale propre au programme, le Collège a vérifié sa contribution à l'atteinte des compétences par l'élève. En plus des critères adoptés par la Commission, le Collège a traité des ressources humaines et matérielles et de la gestion du programme.

Au cours de l'année 2004, tous les enseignants de la formation spécifique et de la formation générale propre au programme ayant enseigné aux élèves inscrits en 2002, tous les finissants et tous ceux parmi eux qui ont obtenu leur diplôme en *Sciences de la nature* ont été invités à répondre à des questionnaires; les finissants et les diplômés étaient invités à faire connaître leur degré de satisfaction à l'égard du programme. Tous les enseignants concernés, la plupart des finissants (en classe) et la plupart des diplômés (par la poste) ont répondu aux questions. De plus, en février 2005, le Collège a effectué une relance téléphonique auprès des élèves qui ont abandonné le programme; plus de la moitié a répondu au questionnaire.

Le rapport d'autoévaluation du programme inclut un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures en lien avec chacun des critères.

La Commission note que la démarche institutionnelle d'évaluation a permis d'évaluer le programme *Sciences de la nature* à partir des critères établis par la PIEPE et de consulter plusieurs intervenants du programme.

Le Collège a réalisé une autoévaluation rigoureuse.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège obtient des informations sur les admissions de ses diplômés à l'université en consultant les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Toutefois, il ne dispose pas de données statistiques sur leur cheminement scolaire à l'université. Par ailleurs, le Collège n'a pas établi de mécanismes formels de liaison avec les universités. La Commission *suggère* au Collège d'entretenir des liens avec les universités de manière à être mieux informé de leurs besoins et ainsi de mieux préparer ses élèves aux études universitaires.

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation, le Collège a effectué une relance auprès des élèves ayant obtenu leur diplôme en 2004; il en est ressorti qu'un fort pourcentage d'entre eux ont effectivement poursuivi des études universitaires, et cela dans leur premier domaine d'étude de leur choix. Dans son rapport, le Collège mentionne qu'à l'avenir il effectuera une relance de ses diplômés à tous les deux ans. La Commission souligne cet engagement du Collège et l'encourage à assurer un tel suivi de ses diplômés afin de répondre aux besoins des universités et aux attentes des élèves.

L'enquête auprès des finissants du programme et auprès des diplômés alors qu'ils commençaient leurs études universitaires a fait ressortir un taux élevé de satisfaction à l'égard du programme.

Malgré les lacunes observées, la Commission considère que le programme comme il est mis en œuvre est pertinent.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège prend en compte, dans les cours qui composent le programme, les douze buts généraux que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a établis. Le Collège s'assure que chacune des compétences et chacun des buts généraux sont pris en charge dans les cours du programme comme en témoigne le tableau 1 *Identification des buts généraux du programme de Sciences de la nature spécifiquement atteints par chaque cours*. Toutefois, bien que les enseignants connaissent les objectifs du programme et qu'ils veulent en tenir compte dans leurs cours, cela ne transparaît pas dans plusieurs plans de cours et dans les outils d'évaluation que la Commission a analysés. La Commission *suggère* au Collège de prendre des mesures pour que les plans de cours traduisent bien la prise en compte des objectifs du programme par les enseignants.

L'élève inscrit en *Sciences de la nature* a le choix entre deux cheminements soit *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*. Puisque les mêmes cours sont offerts selon une séquence différente l'élève peut changer de cheminement en troisième session ou reprendre un cours échoué, s'il y a lieu. L'offre de cours et la séquence des apprentissages semblent convenir aux enseignants et aux élèves.

Le Collège a choisi d'offrir le cours de français propre au programme en première session afin de faciliter le passage au collégial; l'objectif poursuivi par l'établissement est atteint. Pour les élèves inscrits en *Sciences pures et appliquées*, le cours de mécanique physique est donné en première session. Le Collège propose aux élèves du programme sept cours au choix parmi lesquels ils doivent en choisir et en réussir trois. L'offre de cours au choix est la même pour les deux cheminements; cela permet aux élèves de pouvoir changer. Les élèves inscrits en *Sciences pures et appliquées* suivent deux cours de mathématiques en deuxième session et deux cours de chimie en troisième session, s'ils choisissent le cours de *Chimie organique 1*.

L'enquête réalisée par le Collège et la rencontre de la Commission avec un groupe d'élèves démontrent que la charge de cours ne pose pas de problème. Globalement, les élèves se montrent satisfaits des grilles de cours et ils estiment que la charge de travail entre les sessions est équilibrée. Lors de la rencontre, quelques élèves ont indiqué avoir trouvé difficile le passage du secondaire au collégial. En outre, certains élèves inscrits dans le cheminement *Sciences pures et appliquées* ont indiqué trouver difficile de suivre deux cours de mathématiques au cours de la deuxième session mais que suivre deux cours de chimie en troisième session ne leur pose pas de problème.

La rencontre avec les enseignants a permis de constater que l'approche programme n'est pas complètement intégrée. L'absence d'un comité de programme peut sans doute expliquer en partie cet état de fait. La Commission a toutefois noté que des rencontres hebdomadaires ont lieu entre les enseignants de sciences, certains enseignants de la formation générale rencontrent de manière informelle les enseignants de la formation spécifique et ils essaient, dans leurs cours, de tenir compte des champs d'intérêt de leurs élèves. Afin d'améliorer la concertation entre les différents intervenants du programme et ainsi contribuer à une gestion efficace du programme, la Commission *suggère* au Collège de multiplier les occasions d'améliorer la concertation entre les intervenants du programme et de mettre en place, dans les plus brefs délais, un comité de programme pour *Sciences de la nature* assumant pleinement ses responsabilités.

La démarche d'évaluation a amené le Collège à identifier clairement les aspects du programme qui irritaient les enseignants et à adopter des pistes de solution pour l'améliorer et favoriser l'adhésion des enseignants au programme. La direction a décidé d'expérimenter une nouvelle formule pour le cours *Projet de fin d'études et d'intégration* et d'ajouter un cours d'astrophysique; ce dernier cours ainsi que le cours *Projet de fin d'études et d'intégration* dans sa nouvelle formule seront offerts à la session d'hiver. La Commission constate que le cours *Projet de fin d'études et d'intégration* qui était, au moment de l'évaluation du programme, une source de tension entre les enseignants, est en voie de devenir un projet rassembleur.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le rapport inclut un tableau présentant les méthodes pédagogiques utilisées dans chacun des cours de la formation spécifique et de la formation générale propre au programme; elles sont variées dans chacun des cours. La Commission remarque qu'il y a beaucoup de cours magistraux et que l'apprentissage par problèmes adopté par le Département de *Sciences de la nature* est peu mis en application, ce que les élèves rencontrés par la Commission déplorent. La Commission *suggère* au Collège d'inciter ses enseignants à explorer de nouvelles méthodes pédagogiques afin de répondre aux attentes des étudiants, soutenir leur motivation et le développement de leurs compétences.

La Commission note le soutien au perfectionnement que le Collège apporte à ses enseignants, en particulier à ses nouveaux enseignants à qui il offre de suivre le module d'insertion professionnelle des enseignantes et des enseignants au collégial (MIPEC); le Collège assume la totalité des frais d'inscription de cette formation pour ses enseignants.

Le Collège a élaboré une pédagogie de première session visant à détecter les élèves à risque et ainsi améliorer le taux de réussite à leur arrivée au collégial. Par ailleurs, il a développé plusieurs mesures d'encadrement destinées à favoriser la réussite de l'ensemble de ses élèves; il y a les centres d'aide en français, en philosophie, en mathématiques, en anglais et le service de tutorat par les pairs. Les élèves apprécient ces services et plus particulièrement le service de tutorat pour lequel la demande croît depuis la mise en œuvre du nouveau programme. Le Collège a développé des mesures d'aide adaptées aux élèves en première session visant à détecter les élèves à risque et ainsi améliorer le taux de réussite en première session. Le Collège a aussi adopté des mesures destinées à aider plus spécifiquement les élèves de *Sciences de la nature*; il a créé des ateliers de physique et de mathématiques et il a prévu rencontrer les enseignants de sciences et de mathématiques du secondaire afin de mieux arrimer ses cours avec ceux du secondaire.

La Commission note avec intérêt, qu'au cours de la première session, le Collège offre à ses élèves un atelier de formation documentaire adapté à leur programme; lors de leur projet d'intégration, les élèves participent à un deuxième atelier. Ces ateliers contribuent à développer la curiosité et la rigueur intellectuelles chez les élèves.

L'enquête fait ressortir que 98 % des élèves sont satisfaits de la disponibilité des enseignants et des techniciens.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le programme comporte treize compétences. Chaque compétence est liée à une seule activité d'apprentissage à l'exception de la compétence *Appliquer une démarche scientifique dans un domaine propre aux sciences de la nature* (00UV) qui est reliée aux sept cours au choix; l'élève en choisit trois. L'atteinte de cette compétence se fait par la réussite de trois de ces cours. Tous les cours au choix ont une pondération de 2-2-2. La compétence *Traiter un ou plusieurs sujets dans le cadre des Sciences de la nature, sur la base de ses acquis* (00UU) est reliée au cours multidisciplinaire *Projet de fin d'études et d'intégration* (360-CSB-03) dont la pondération est 0-3-3.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants (PIEA) prévoit que l'approbation des plans de cours relève des départements. Plusieurs plans de cours analysés par la Commission ne sont pas conformes aux dispositions de la PIEA du Collège; beaucoup n'incluent pas une information complète sur les modalités d'évaluation et la plupart des plans ne respectent pas la politique en ce qui concerne l'évaluation du français.

Par ailleurs, la Commission estime que les modes et les instruments d'évaluation utilisés par les enseignants du programme ne sont pas conformes à la PIEA du Collège. Parmi les outils d'évaluation analysés par la Commission, on ne retrouve pas d'examens synthèses de cours permettant de mesurer l'intégration des apprentissages et, par conséquent, de mesurer la maîtrise des compétences. De plus, la rencontre avec les enseignants a permis à la Commission de constater que les élèves pouvaient réussir un cours sans avoir réussi l'évaluation finale, ce qui contrevient à l'article 4.3.5 de la PIEA qui établit que « les dernières épreuves mesurent plus globalement l'atteinte des objectifs visés par le cours et leur degré d'intégration. L'étudiant ne peut pas obtenir une réussite au cours sans atteindre les standards visés par celui-ci. La stratégie d'évaluation est conçue en conséquence ». C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de sa PIEA et de veiller à ce que les modes et les instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte des compétences par les élèves.

Le Collège a prévu des mesures pour favoriser l'équivalence des évaluations lorsqu'un même cours est donné par plus d'un enseignant durant la même session. Une rencontre entre l'enseignant et le responsable du Carrefour de la réussite est prévue lorsqu'il y a un écart de 10 % de la moyenne entre deux groupes d'élèves qui suivent le même cours et, si la moyenne d'un cours est inférieure à 70 %, une rencontre est prévue entre l'enseignant qui donne le cours, la Direction des études et le Carrefour de la réussite.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

La population étudiante du programme est majoritairement issue des écoles secondaires de la région. Ils arrivent (cohorte 2002) au collégial avec une moyenne générale inférieure à celle du réseau. La clientèle est en majorité féminine.

Selon les données utilisées par le Collège, le pourcentage d'élèves inscrits en *Sciences de la nature* réussissant la totalité de leurs cours de première session est légèrement inférieur à celui des élèves de l'ensemble du réseau en 2001 et en 2002, mais l'écart s'accroît en

2003 alors que le taux de réussite des élèves de *Sciences de la nature* du Collège est de 64,8 % et celui de l'ensemble du réseau de 70,2 %. En outre, les données font ressortir que les élèves du Collège réussissent moins bien que ceux de l'ensemble du réseau dans certaines disciplines, en particulier en physique. Le taux de réinscription après la première session des élèves de l'établissement est semblable à celui du réseau pour les cohortes 2000, 2001, 2002, mais il est inférieur pour la cohorte 2003. Enfin, les données indiquent que le taux de diplomation du Collège, dans le programme et dans le délai prévu, est inférieur à celui du réseau pour la cohorte 2000, mais qu'il est supérieur pour la cohorte suivante. Par ailleurs, les données du Collège font ressortir quelques différences entre le cheminement des filles et des garçons inscrits dans le programme, notamment en ce qui concerne le taux de réussite en première session et le taux de réinscription en deuxième session dans le programme : les filles ont un meilleur taux de réussite en première session que les garçons, mais ces derniers sont plus nombreux à persévérer dans leurs études. La Commission invite le Cégep à bien analyser ces données sur la réussite et la diplomation des élèves de *Sciences de la nature*.

En quatrième session, l'élève doit réaliser un projet dans le cadre du cours *Projet de fin d'études et d'intégration* qui supporte l'épreuve synthèse de programme; celle qui a été administrée aux élèves jusqu'en 2005 n'intégrait pas la formation générale. Le Collège, dans la foulée de sa démarche d'évaluation de programme, a élaboré une nouvelle épreuve synthèse de programme qui devrait permettre de vérifier l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme et ainsi se conformer à l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales* et à sa PIEA. Le Collège va offrir cette nouvelle épreuve synthèse de programme à partir de la session d'hiver 2006. La Commission invite le Collège à voir à ce que les enseignants du programme s'approprient l'épreuve synthèse de programme dans sa nouvelle formule.

La Commission estime que, dans l'ensemble, le programme est efficace.

Le critère additionnel retenu par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvre un critère additionnel, soit la concertation qui regroupe les ressources humaines et matérielles du Collège et la gestion du programme.

Le Collège décrit l'équipe professorale du programme comme étant un « heureux mélange » d'enseignants très expérimentés et de jeunes enseignants assurant une relève de qualité.

Par ailleurs, le Collège indique que les divers équipements (laboratoires, ressources documentaires, etc.) sont appropriés. Le rapport précise que le Collège fait reposer ses choix d'investissement sur les recommandations des enseignants et des techniciens. De manière générale, les élèves se montrent satisfaits des différentes ressources matérielles. La visite a permis de constater qu'elles sont adéquates.

Plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation du programme *Sciences de la nature*. Le plan comprend les mesures adoptées par le Collège pour améliorer le programme, il identifie les services ou les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Cependant, le plan d'action manque de précision en ce qui a trait aux mesures et à l'échéancier. En outre, les actions retenues par le Collège ne tiennent pas compte de l'ensemble des points à améliorer dans le programme. La Commission *suggère* au Collège d'enrichir son plan d'action et d'établir des étapes de réalisation des mesures retenues de manière à ce qu'il permette d'apporter un suivi adéquat de l'évaluation de son programme.

La visite a permis de constater que le Collège avait déjà mis en œuvre plusieurs des mesures adoptées, notamment l'ajout de nouvelles mesures d'aide pour soutenir les élèves en physique et en mathématiques.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep de Granby Haute-Yamaska a des forces et des faiblesses.

Au nombre des points forts du programme, la Commission note la disponibilité et l'encadrement offerts par les enseignants aux élèves, le soutien au perfectionnement que le Collège apporte à ses nouveaux enseignants, la satisfaction générale des élèves et l'atelier de formation documentaire adapté au programme offert par la bibliothèque en première session.

La Commission constate, toutefois, qu'il y a des points à améliorer. Le Collège devra prendre des mesures pour que les outils d'évaluation utilisés par les enseignants soient conformes à sa PIEA et qu'ils permettent de vérifier l'atteinte par les élèves des objectifs visés par les cours. Il devrait voir à ce que les plans de cours informent correctement les élèves sur les exigences propres à chaque activité d'apprentissage et à ce que les plans de cours et les outils d'évaluation démontrent que les objectifs du programme sont bien pris en compte par les enseignants. En outre, le Collège devrait assurer un suivi de ses cohortes afin d'être mieux informé des attentes des universités et ainsi de mieux former ses élèves. Le Collège devrait également mettre en place un comité de programme afin d'améliorer la concertation entre les différents intervenants du programme et inciter ses enseignants à explorer de nouvelles méthodes pédagogiques. Enfin, il devrait améliorer son plan d'action de sorte qu'il soit un outil lui permettant d'assurer un suivi approprié de l'évaluation de son programme *Sciences de la nature*.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Cégep de Granby Haute-Yamaska fait part à la Commission qu'il a des précisions à apporter sur quelques points abordés. Il fait également état d'un changement déjà réalisé et présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

L'action suivante a été réalisée :

- Le Collège mandate maintenant une conseillère pédagogique pour vérifier que les plans de cours traduisent la prise en compte des objectifs du programme par les enseignants.

Mesures entreprises et envisagées :

- Concernant les méthodes pédagogiques, le Collège poursuit ses efforts pour inciter ses enseignants à explorer de nouvelles méthodes pédagogiques. Il a notamment mandaté une enseignante pour travailler sur un projet structurant pour l'épreuve synthèse de programme.
- En ce qui concerne son plan d'action, le Collège a prévu tenir une rencontre à l'automne dans le but de faire le bilan de sa mise en œuvre et de planifier de nouvelles mesures qui prendront en compte la suggestion faite par la Commission dans le rapport d'évaluation.

La Commission estime que ces mesures contribueront à améliorer la qualité du programme *Sciences de la nature* offert au Cégep de Granby Haute-Yamaska. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement Collégial,

Nicole Lafleur, présidente